

Commune de Trilla

# Projet d'implantation de 3 éoliennes

Communiqué.

En présentation, la LPO a pour objet sur le territoire national et en tous lieux, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. La LPO est un expert reconnu en gestion et en conservation de la nature sur le territoire régional. Indissociable de la démarche de préservation des espèces et des espaces, l'association agit également dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation à l'environnement, au développement durable et de la formation professionnelle. La LPO Occitanie accompagne ainsi les collectivités territoriales et locales, les entreprises et les particuliers... afin d'améliorer les connaissances naturalistes et la préservation de la biodiversité. Reconnue d'utilité publique, c'est dans le cadre que nous souhaitons

apporter notre avis sur le projet de 3 éoliennes à Trilla.

Le site du projet éolien de Trilla représente un patrimoine écologique très riche (habitats naturels, flore et faune, présence au sein de la ZIP d'un réservoir de biodiversité), il est concerné par des obligations de protection sur le plan local, régional, national et européen. Ce projet est en contradiction avec les objectifs de conservation de la biodiversité, définis notamment par le Parc Naturel Régional des Corbières-Fenouillèdes et le Schéma Régional de Cohérence

Ecologique (SRCE) annexé au SRADDET d'Occitanie dont les orientations fondamentales sont basées sur la prise en compte de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique.

L'étude environnementale mais aussi les inventaires de terrain en notre possession (rapports et expertises LPO) soulignent la richesse avifaunistique

(présence de 9 espèces de rapaces vulnérables aux éoliennes ainsi que le Vautour fauve) et chiroptérologique (présence de 18 espèces) du site. Enfin, il apparaît que l'évaluation des impacts directs et indirects est minorée pour de nombreuses espèces faunistiques (Aigle royal, Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, Gypaète barbu et la Noctule commune). La ZIP est utilisée par de nombreuses espèces en tant que terrain de chasse et de nourrissage et tout simplement parcouru par la faune en transit et en déplacements locaux. A cet égard, rappelons, la mort d'un Aigle royal au parc éolien de Bernargues (Hérault) en juillet 2003.

Concernant les Chiroptères, le suivi d'écoute en altitude a été effectué à moins de 50 mètres donc à la partie inférieure du rotor. L'évaluation des impacts ne nous paraît pas sincère car il est avéré que les espèces de haut vol (Sé-

rotines, Noctules... ) sont les plus exposées aux pales des éoliennes. Face à la destruction et à la dégradation projetées des habitats naturels, de la flore et de la faune, les mesures de réduction et de compensation ne sont pas à la hauteur des enjeux de la biodiversité locale. La présence au statut de conservation défavorable de nombreuses espèces à enjeux forts et très forts devrait conduire à l'abandon de ce projet controversé. Eu égard à la richesse biologique (présence d'espèces vulnérables et patrimoniales faunistiques) du site, dans un contexte de changement climatique et de dégradation continue de la biodiversité, la LPO : S'oppose à tout déboisement (chênaie environ 2 hectares) et de défrichage de 10 hectares. S'oppose à la demande de destruction d'espèces protégées, et émet un avis défavorable au projet de 3 éoliennes à Trilla.

CS66